

ACIGNÉ - MERCREDI 16 MARS 2022

PROGRAMME
ACTEE
Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



ACTEE tour

TOUR DE FRANCE DE LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS





Acigné

Monsieur Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné



Madame Danielle MAMETZ
Vice Présidente de la FNCCR



TABLE RONDE 1

Décret tertiaire et OPERAT : rappel des objectifs et conseils pour renseigner la plateforme OPERAT



Madame Solène PIRIOU
DREAL

Monsieur Frédéric MARCHAND
BREIZH ALEC

Monsieur Antoine RENEAUME
H3C

Monsieur Stéphane CHASSAGNON
ENEDIS

Animation :
Monsieur Stéphane SIGNORET
journaliste spécialiste de la transition énergétique

Madame Solène PIRIOU
DREAL

Le dispositif éco énergie tertiaire



Quels bâtiments sont concernés ?

- Seuil de **1000 m²** :



- Bâtiment d'une surface supérieur ou égale à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire



- Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1000 m²



- Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m²

- Toute catégorie d'activité tertiaire concernée, public comme privé

- Exemptions : Constructions **provisoires**, lieux de **culte**, activités à usage opérationnel à des **fins de défense**, de sécurité civile et de sûreté intérieure

Le dispositif éco énergie tertiaire



Quelles sont les obligations ?

Les obligations s'imposent aux propriétaires et aux occupants des bâtiments concernés.

Il s'agit de :

- Déclarer ses consommations d'énergie annuellement, sur la plateforme dédiée
- Réduire progressivement sa consommation d'énergie : seuils à atteindre en 2030, 2040 et 2050

Au 30 septembre 2022 :

- S'inscrire sur la plateforme OPERAT
- Déclarer les bâtiments assujettis
- Déclarer les consommations d'énergie des années 2020 et 2021
- Choisir une année de référence (2010-2019) et déclarer la consommation associée

Le dispositif éco énergie tertiaire



Quels sont les objectifs à atteindre ?

Réduire progressivement la consommation énergétique du bâtiment de :

40% en 2030

50% en 2040

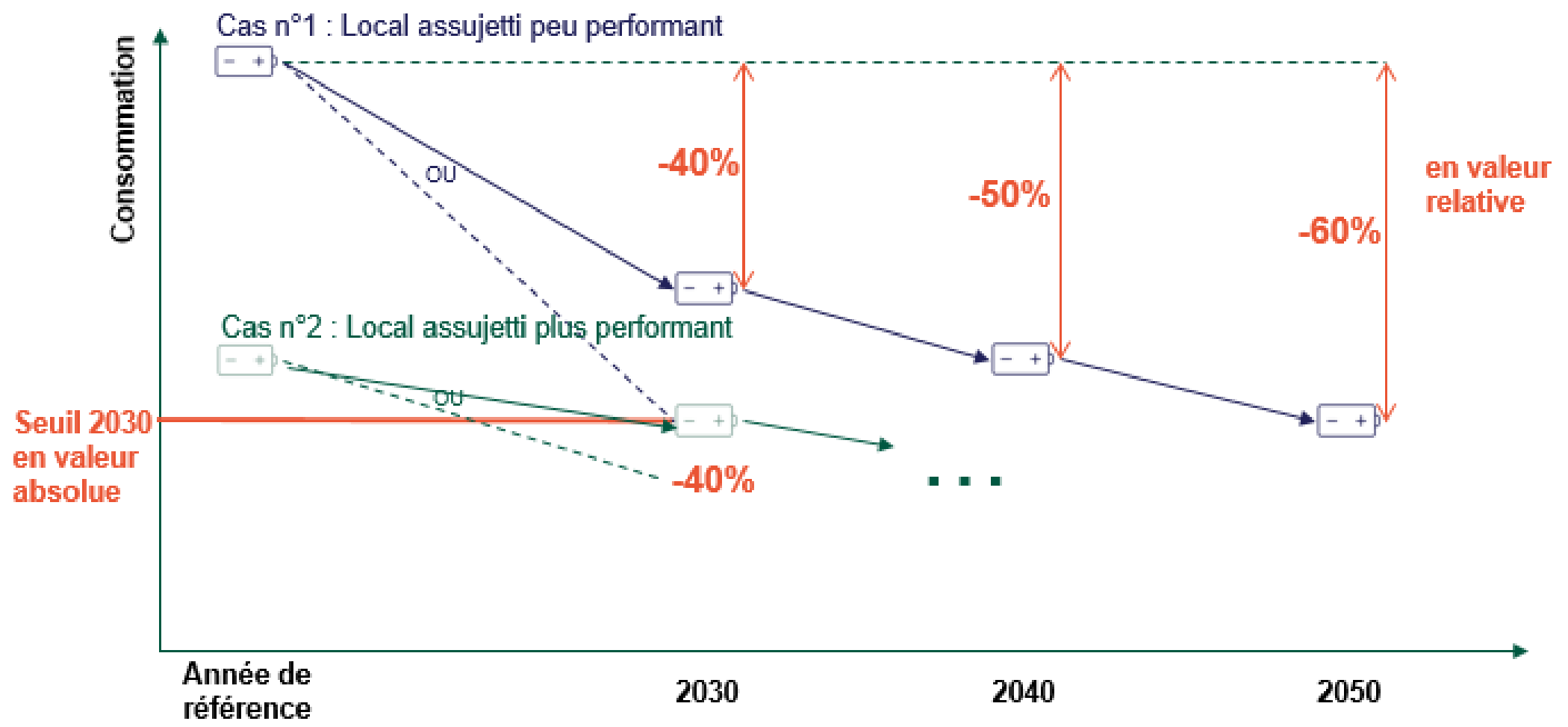
60% en 2050

- par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à **2010**
- mesurée en **énergie finale**, tout usage confondu (consommation disponible sur la facture)

OU

Atteindre par décennie une **consommation d'énergie seuil**, définie en fonction de la catégorie du bâtiment.

Valeur absolue fixée pour chaque décennie en fonction de la catégorie du bâtiment et des meilleures techniques disponibles (arrêté).



Le dispositif éco énergie tertiaire



Possibilités de modulation des objectifs

I. Contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales

➔ Dossier technique

II. Changement d'activité, évolution du volume d'activité

➔ Automatique : Renseignement des indicateurs d'intensité d'usage sur OPERAT

III. Disproportion économique

➔ Dossier technique



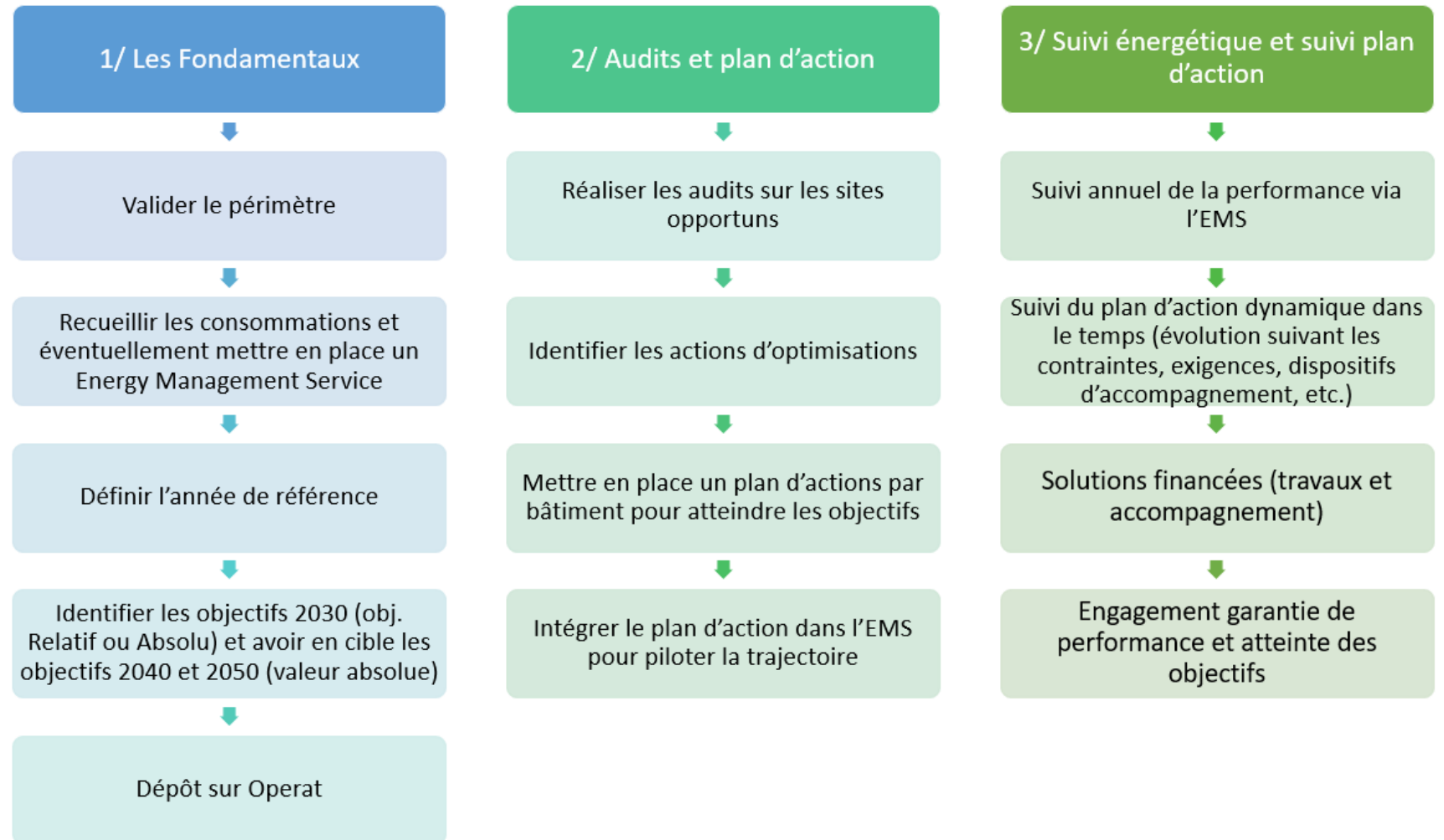
Monsieur Antoine RENEAUME

H3C

Quel accompagnement pour atteindre les objectifs de l'Eco Energie Tertiaire ?



Notre vision chez H3C Energies / Impulse
3 grandes phases pour atteindre les objectifs et 3 niveaux d'accompagnement :



Quel accompagnement pour atteindre les objectifs de l'Eco Energie Tertiaire ?



Les outils d'EMS se développent et deviennent une brique importante dans la stratégie d'optimisation énergétique :

- ✓ Récupération automatique de vos consommations et de vos historiques disponibles
- ✓ Définition de votre stratégie énergétique
- ✓ Pilotage de vos objectifs et de vos plans d'action
- ✓ Alertes sur dépassement, aide aux actions terrain
- ✓ Déversement automatique dans Operat[®]

L'outil est nécessaire mais **la vraie force réside dans l'expertise pour analyser au mieux vos consommations** afin d'engager les actions les plus pertinentes et maîtriser ainsi votre budget et vos objectifs.

Quel accompagnement pour atteindre les objectifs de l'Eco Energie Tertiaire ?



Des prestations complémentaires pouvant être nécessaires :

- ✓ Réalisation d'un dossier technique justifiant l'écart (justification avant sept. 2026)
- ✓ Assistance à la mise en place de Contrat d'exploitation avec garantie de performance (CPE) ou de projet de rénovation globale avec engagement (MPGP)
- ✓ Mise en place d'une démarche de commissionnement (mettre en œuvre une démarche permettant de s'assurer que les objectifs sont atteints à chaque phase, depuis la programmation jusqu'à l'exploitation)
- ✓ Mobilisation des usagers tout au long de l'année

Et une complémentarité dans le rôle porté par les conseillers CEP et les bureaux d'études suivant le positionnement de chacun

Monsieur Frédéric MARCHAND
BREIZH ALEC

Le réseau des conseillers en énergie partagés bretons



Frédéric MARCHAND

-> Animateur du réseau breton des conseillers en énergie partagés



Le réseau des conseillers en énergie partagés bretons



Le service Conseil en Energie Partagé (CEP) en Bretagne (01-01-2022)



60 conseillers CEP
21 structures

3/4 des communes bretonnes peuvent avoir accès à un service CEP

1/2 des communes bretonnes recourent à un service CEP



Le service CEP est soutenu par l'ADEME et la Région Bretagne



Les missions des conseillers en énergie partagés bretons



1. Observatoire des données énergies & eau :

- Visite du patrimoine communal : bâti, éclairage public, véhicules, ...
- Analyse de 3 années de factures toutes énergies

2. Actions d'économies énergies & eau :

- Plan d'actions co-construit avec la collectivité
- Suivi et appui pour la mise en œuvre des actions préconisées et la mobilisation de financement

3. Analyse bâtiment :

- Analyse technique approfondie de bâtiments consommateurs : enregistrement de courbes de charges électriques, de température, CO2, CO ...

4. Accompagnement projet de construction ou de rénovation :

- Définition d'objectifs de performance énergétique ambitieux et adaptés au maître d'ouvrage
- Soutien aux maîtrises d'œuvre et d'ouvrage pour permettre l'atteinte des objectifs
- Aide à la réponse aux programmes de financement de la performance énergétique : DSIL, CEE, appel à projets bâtiment performant (Région/ADEME), Bien Vivre partout en Bretagne (Région), Fonds de Soutien aux Projets Locaux (département 35), ...

5. Animation

- Réunions d'information thématiques : les aides financières, le bois énergie, ...
- Visites de sites

Le décret éco énergie tertiaire



Différentes offres de services sont en cours de définition au sein des structures

Etape décret tertiaire	Service des CEP	Difficultés
Patrimoine soumis	Pré-ciblage des bâtiments de plus de 1 000 m ²	Unité foncière
Indicateurs d'usage	Remplissage de tableaux à partir des données fournies par la collectivité voire collecte directe des données par le conseiller	Données très hétérogènes
Consommation année de référence	Remplissage de tableaux à partir de l'historique de données du conseiller	Si le service CEP est récent
Consommation année N-1	Remplissage de tableaux à partir des données du bilan annuel	-
Plan d'actions	Travail sur un plan d'actions pluriannuel	Calcul des gains

Le décret éco énergie tertiaire



Différentes offres de services sont en cours de définition au sein des structures :

- Niveau de base, compris dans la mission :

Etape décret tertiaire	Service des CEP
Patrimoine soumis	-> aide au repérage
Indicateurs d'usage	-> -
Consommation année de référence	-> fourniture de l'historique des données du service
Consommation année N-1	-> fourniture de la données
Plan d'actions	-> proposition d'actions et appui à leur mise en place

La saisie sur OPERAT se fait par la commune

Le décret éco énergie tertiaire



Différentes offres de services sont en cours de définition au sein des structures :

- Niveau complet payant à des niveaux variables :

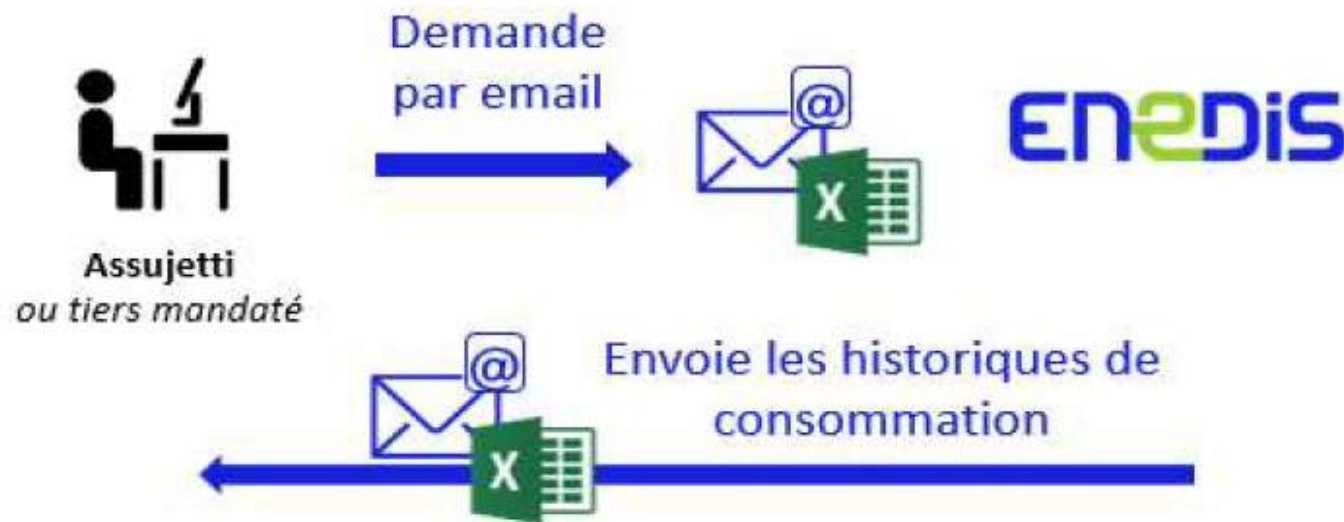
Etape décret tertiaire	Service des CEP
Patrimoine soumis	-> repérage des bâtiments de plus de 1 000 m ² et des unités foncières
Indicateurs d'usage	-> Collecte des données auprès des usagers des bâtiments
Consommation année de référence	-> Recherche de la meilleure année de référence en fonction de l'historique du service
Consommation année N-1	-> Fourniture de la données
Plan d'actions	-> Rédaction d'un plan d'actions et appui à sa mise en place
Dossier technique en cas de modulation	-> Réalisation d'études si nécessaire

La saisie sur OPERAT se fait par le conseiller avec les codes de la collectivité ou sous mandat



Monsieur Stéphane CHASSAGNON
ENEDIS

Demande à adresser par email à l'adresse dct-decret-tertiaire@enedis.fr => un formulaire est à compléter et à retourner à la même adresse.



En tant que service public, mettre à disposition notre expertise d'opérateur de data, c'est poursuivre notre engagement auprès des territoires. Toute une filière est mobilisée pour co-construire une France plus responsable, plus efficiente et plus juste aux côtés des collectivités

TABLE RONDE 2

Communes, EPCI : comment se lancer dans une opération de rénovation énergétique ? dispositifs et retours d'expériences

Madame Stéphanie GESLOT
CEP, ALE Fougères

Monsieur Guillaume PERRIN
FNCCR

Monsieur Daniel BALLUAIS
Maire de Bille

Monsieur David CLAUSSE
SDE35

Madame Karine CHATEL
BANQUE DES TERRITOIRES

Animation :

Monsieur Stéphane SIGNORET

journaliste spécialiste de la transition énergétique

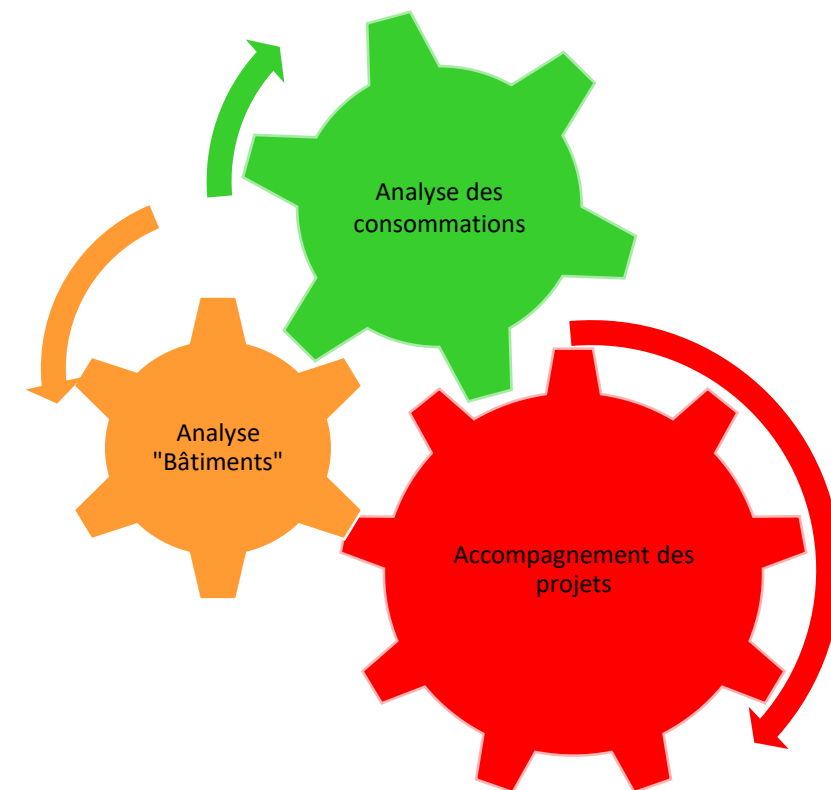
Madame Stéphanie GESLOT
ALE Fougères

Monsieur Daniel BALLUAIS
Maire de Bille

BILLÉ

Pôle enfance/salle des fêtes

12 années d'investissement en faveur des économies d'énergie



Adhérente au service CEP depuis 2008

Des améliorations successives



2011

Extension du pôle enfance

Changement d'énergie chauffage + ECS

Gaz propane => Bois granulé 3 000 € d'économie par an (retour sur investissement 13 ans)

2013-2015

Négociation et une optimisation tarifaire (élec & granulés) 1 000 € d'économie par an

2019

Rénovation de l'enveloppe de la salle des fêtes

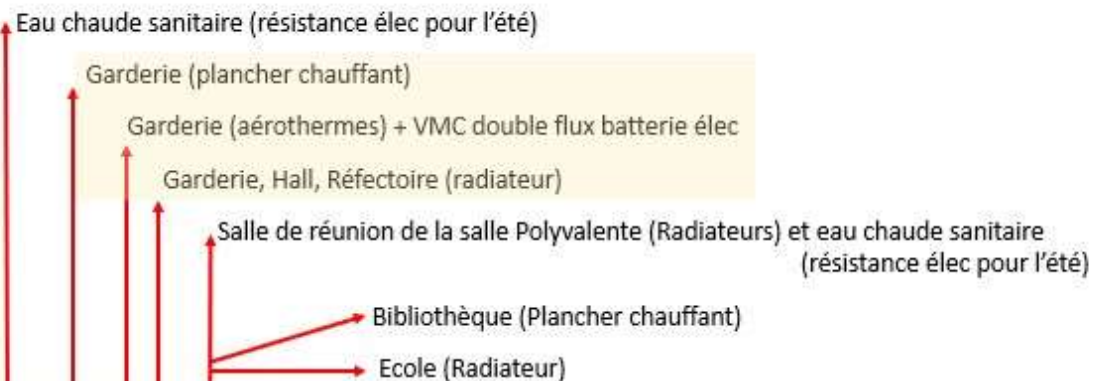
2021

Réorganisation complète du système de chauffage du site et de sa régulation via une Gestion Technique à distance

Optimisation des réseaux aux usages

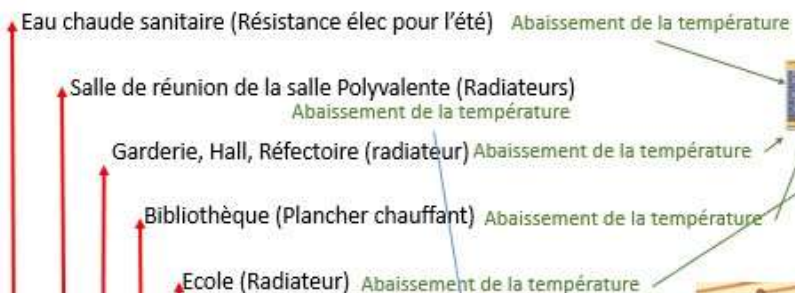
Bilan annuel 2020 du service CEP

Avant travaux réorganisation des 5 départs de la chaudière granulé installation d'une GTB.



Bilan annuel 2020 du service CEP

Après travaux Réorganisation des 5 départs de la chaudière granulé installation d'une GTB.



On-off

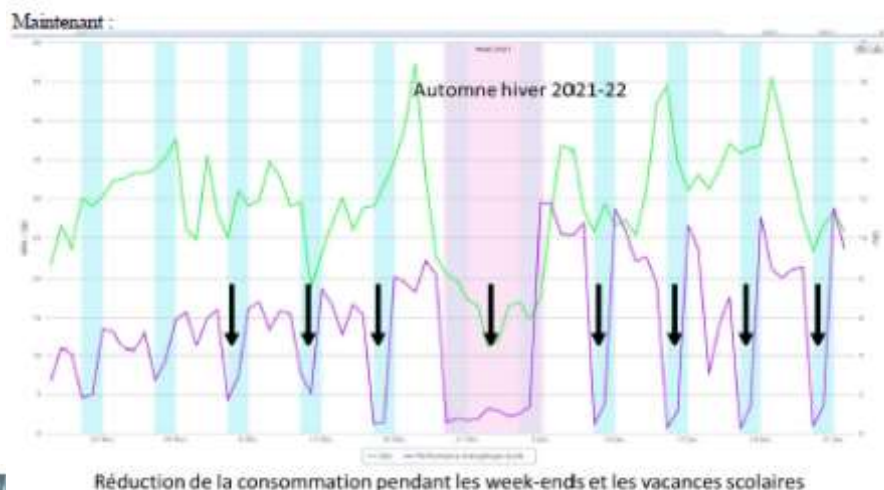
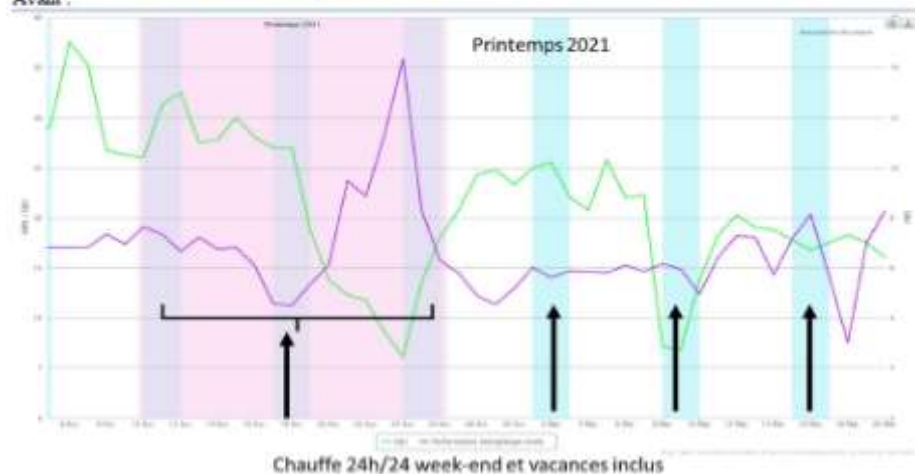
Préconisations

Préconisations

Des résultats tangibles



En vert échelle de droite les Degrés Jours
En bleu échelle de gauche le ratio de performance en kWh/DJU Exemple d'optimisation sur l'école



	Consommation moyenne annuelle		Economie annuelle estimée		€/kWh
	kWh	€ TTC	%		
Granulé	135 024	7 985 €	40	3 194 €	0,06
Gaz	7 092	856 €	40	342 €	0,12
Electricité	12 440	2 335 €	10	233 €	0,19

3770 € À coût constant

	Investissement	Reste à charge		Retour sur investissement
		hors CEE	Avec CEE	
Salle des fêtes	424 159 €	88 342 €	69 697 €	
Chauffage + optimisation	59 661 €	16 884€	15 956€	4,25 ans
			83 578 €	22 ans

Madame Karine CHATEL
BANQUE DES TERRITOIRES

L'accompagnement de la Banque des Territoires



PLAN CLIMAT 2020-2024

Focus sur l'action de la Banque des Territoires



Énergies

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Développement des ENR



Environnement et biodiversité

- Infrastructures résilientes
- Transition alimentaire



Mobilité verte

- Bornes électriques et hydrogène
- Flottes de matériel roulant propre (transport routier, fluvial ou ferroviaire...)
- Mobilité post-Covid et transformation des voiries des villes (pistes cyclables, logistique urbaine durable...)



L'accompagnement de la Banque des Territoires pour le financement de la rénovation patrimoniale

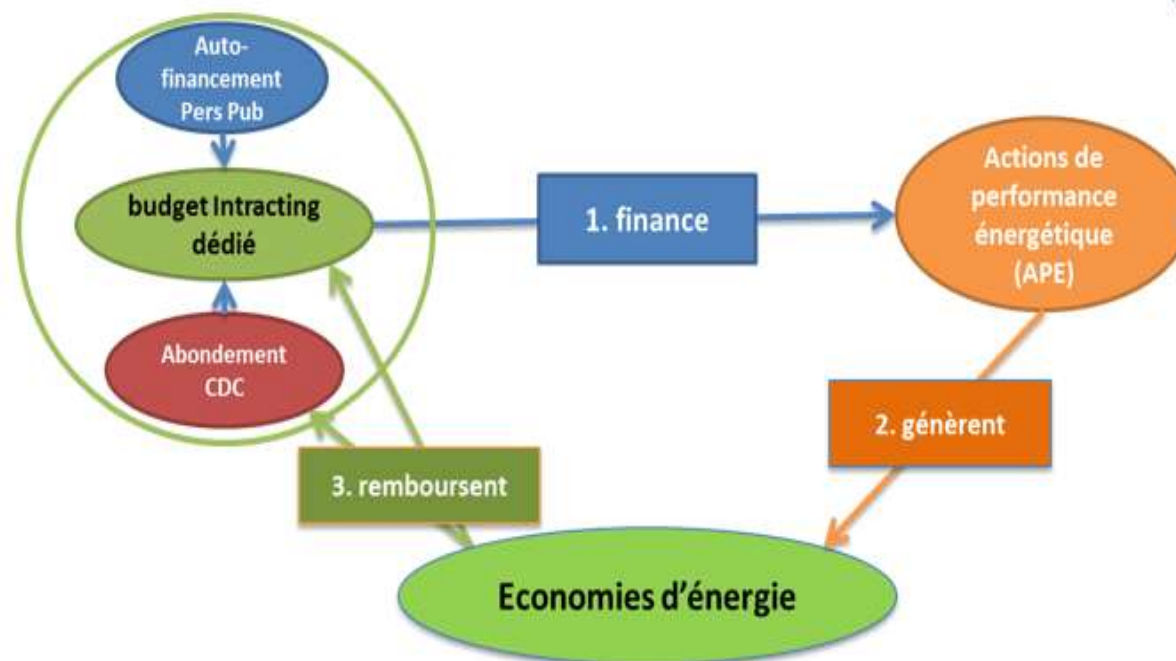


Les financements de la Banque des Territoires :

Prêts court terme : **Intracting** / Long terme : **GPI AMBRE**

Les 3 principaux flux financiers du dispositif intracting

Mono-bénéficiaire



Le prêt GPI Ambition Rénovation Énergétique

Une enveloppe sur fonds d'épargne de 2 Md€ afin de financer des dépenses d'investissement concernant la **rénovation énergétique des bâtiments** détenus par les emprunteurs éligibles. Critères : **30% de gains** énergétiques.

- **Taux du Livret A + 0,6%**
- et/ou **taux fixe BEI** sur barème mensuel
- Durée d'amortissement de 20 à 40 ans (15, 20 ou 25 ans en taux fixe BEI).

La mutualisation de l'offre BDT pour plusieurs collectivités

Schéma idéal



L'EPCI ou le SDE:

- Conventionne avec la BDT,
- Conventionne avec ses membres,
- Organise les travaux pour le compte de ses membres,
- Supervise le budget d'action,
- Supervise les économies des communes dédiées au remboursement de l'avance,

Le conseiller en énergie:

- Pilote les actions,
- Évalue et suit les économies,

Les communes membres :

- Remboursent leur quote-part de l'avance,
- Améliorent leur autofinancement grâce aux économies.

Monsieur David CLAUSSE
SDE35

Le SDE35, un acteur public local engagé dans la transition énergétique



Un projet stratégique décliné en contribution locale au scénario Negawatt :

1 – Réduire les consommations énergétiques : 12 000 000 € de budget en 2022

- Eclairage Public – 68 000 points lumineux en gestion
- Sensibilisation de la population : plus de 2 000 enfants par an
- Consommations dans les bâtiments publics : Groupement d’achat d’énergie et ACTEE 1 et 2

2 – Améliorer l’efficacité énergétique : 24 000 000 € de budget en 2022

- Réseau électrique résilient
- Mobilité bas carbone : électrique, biogaz, hydrogène

3 – Développer les énergies renouvelables : Création d’Energ’iV en 2018

- Photovoltaïque / Eolien / Méthanisation
- 20 sociétés de projet dont 6 sociétés citoyennes
- 20 Mwc en fonctionnement
- 48 Mwc en développement

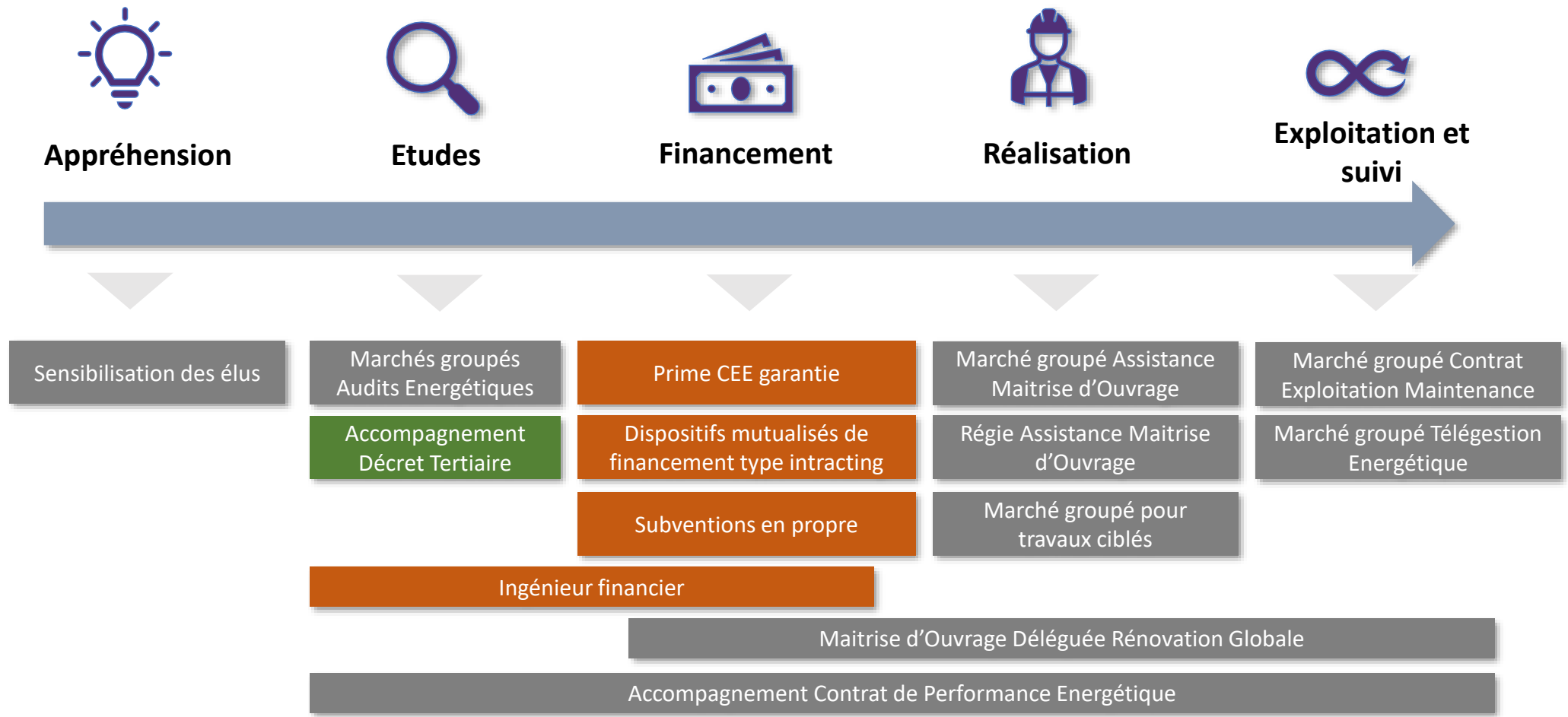


Des actions sur le bâtiment initiées grâce à la dynamique ACTEE

Création d'un poste d'Economiste de flux, qui assure également une mission d'animation auprès des CEP du département

	Contenu de l'accompagnement	Objectifs attendus	Soutien du SDE35
Audit énergétique	Réalisation d'un audit intégrant un diagnostic, une simulation thermodynamique, une évaluation du confort d'été et le potentiel d'énergies renouvelables	Visualiser l'état et cibler les travaux nécessaires pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment	Accompagnement financier de 50 % avec un plafond d'aide de 2 500 € HT
Schéma Directeur Bâtiment	Mise en place d'un état des lieux complet du patrimoine bâti multi techniques (réglementaire, technique, financier et usages)	Obtenir une vision globale à l'instant T de l'intégralité de son patrimoine afin de définir un Plan Pluriannuel d'Investissement	Accompagnement financier de 50 % avec un plafond d'aide de 10 000 € HT
Mise en place de capteurs communicants	Installation de capteurs de télésuivi (température, électricité, eau, ...) et remontée des informations sur une plateforme	Suivre de manière dynamique le fonctionnement d'un bâtiment et réaliser des optimisations	Accompagnement financier de 50 % avec un plafond d'aide de 5 000 € HT

Et demain ... des actions plus ambitieuses afin de massifier les rénovations et mutualiser des outils au service des Communes / ECPI / ALE et leurs CEP ?



Accompagnement technique
 Accompagnement financier
 Accompagnement réglementaire

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE PRÉSENCE
ET VOUS SOUHAITONS UNE BONNE JOURNÉE

PROGRAMME
ACTEE
Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



TOUR DE FRANCE DE LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

